



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET

Date de convocation :

10/02/2022

En exercice : 29

Présents : 19

Votants : 29

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept février à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude AYMERICH, 1^{er} Maire-Adjoint

Étaient présents : Mmes Mrs, Françoise CRISTOFOL, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, **adjoints**, Mmes Mrs, Denis OLIVE, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Damien OTON, Evelyne FUENTES, Thierry COMES, Yasine SEBAHOUI, Mélissa OBBIH, Danielle POUDADE, Georges LLOBET, Daniel RENOULLEAU, Nicole HERISSON, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : William BURGHOFFER (pouvoir à Françoise CRISTOFOL), Annabelle ALESSANDRIA (pouvoir à Claude AYMERICH), Alain DOMENECH (pouvoir à Xavier BERAGUAS), Maryse NOGUÈS (pouvoir à Evelyne FUENTES), Jean-Louis LIGAT (pouvoir à Raphaël LOPEZ), Armande IGLESIAS (pouvoir à Caroline PAGÈS), Caroline MERLE (pouvoir à Alain MARGALET), Jade SAVOYE (pouvoir à Françoise CRISTOFOL), Jean-Philippe LECOINNET (pouvoir à Georges LLOBET), Vanessa DENAYRE (pouvoir à Danielle POUDADE)

Mme Mélissa OBBIH a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2022/22 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DES VICTIMES LAURENTAISES

Suite à la terrible tragédie survenue dans la nuit du 14 février à St Laurent de la Salanque, qui a coûté la vie à 8 personnes, plus de 30 autres sont aujourd'hui sinistrées. Trois familles vont devoir être totalement relogées.

Une cagnotte officielle, mise en place par la municipalité de St Laurent, vient d'être ouverte.

Dans ce contexte, la mairie d'Ille sur Tet souhaite faire acte de solidarité et vous demande donc de voter l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1500 euros en faveur des victimes laurentaises.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1500 euros en faveur des victimes laurentaises, cette somme sera versée à la commune de St Laurent de la Salanque.

AUTORISE le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 17 février 2022

Le 1^{er} Maire-Adjoint délégué,

Claude AYMERICH

